

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Transition : retour à la normale en 2025 ?

**SI** l'on s'en tient au projet de chronogramme rendu public hier par le porte-parole du Comité pour la transition et la restauration des institutions, l'épilogue du processus amorcé le 30 août dernier pourrait intervenir dans deux ans. Reste au Dialogue national inclusif à l'adopter.

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

L'OPINION publique nationale et internationale est désormais fixée sur les étapes du processus amorcé dans notre pays le 30 août dernier. Le porte-parole du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), le colonel Ulrich Manfoumbi Manfoumbi a, en effet, à travers le "Communiqué 026", rendu public hier le projet de chronogramme de la Transition suite à son adoption lors du dernier Conseil des ministres.

Un chronogramme devant mettre un terme à un certain nombre d'interprétations. Tant il énonce de manière précise et claire les étapes devant mener à un retour à la normale. Avec ceci qu'il vise à "impliquer activement le peuple gabonais dans un processus des décisions démocratiques à travers une série d'étapes cruciales", a mentionné l'orateur. Tout en indiquant que son adoption définitive devrait avoir lieu lors du Dialogue national inclusif devant se tenir en avril 2024 sous la présidence de l'archevêque de Libreville, Mgr Jean-Patrick Iba-Ba (lire

par ailleurs). Et dont l'appel à contributions avait été lancé en octobre dernier. Avec ceci que l'inventaire des problèmes identifiés et la synthèse des propositions devraient intervenir, selon lui, en décembre prochain.

Mais vraisemblablement, ces assises ne devraient pas excéder plus de trente et un (31) jours. D'autant plus que, a indiqué l'orateur, en juin 2024, le Parlement sera transformé en Assemblée constituante. Avec, bien entendu, la prérogative d'élaborer la nouvelle Constitution dont la présentation de la première mouture, a-t-il précisé, interviendra à la fin du mois d'août de la même année. Et l'adoption du projet final, deux mois plus tard. Entendu qu'entre novembre et décembre 2024, la nouvelle Loi fondamentale sera soumise au référendum, a-t-il fait valoir. Ceci pour relever que si l'année à venir devait être articulée autour du Dialogue national inclusif, de l'élaboration et l'adoption de la nouvelle Constitution, 2025 pourrait se résumer autour de l'organisation des élections. Car, à en croire le colonel Ulrich Manfoumbi Manfoumbi, à l'entame de cette année, devraient commencer les travaux



Le porte-parole du CTRI, le colonel Ulrich Manfoumbi Manfoumbi ©, rendant public le chronogramme de la Transition.

sur le nouveau Code électoral. Avec à la clé, son adoption par le Parlement. Suivis par la révision de la liste électorale en avril, la distribution des cartes d'électeurs en juillet et la tenue des élections en août. Ce qui devrait marquer la fin de la Transition, "un moment historique pour notre pays. Un pas déterminant vers un avenir meilleur pour

tous les Gabonais", a-t-il laissé entendre.

Le tout, sous-tendu par "six objectifs ambitieux" centrés autour de la restauration de la stabilité, la réforme institutionnelle, la lutte contre la corruption, le développement durable ainsi que le Dialogue national.

Une vision enclenchée dès la concertation de l'ensemble des

forces vives de la Nation en septembre dernier par le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema. Et soutenue par la mise en place des institutions de la Transition (Gouvernement, Cour constitutionnelle, Parlement, Conseil économique, social et environnemental) de septembre à octobre dernier.

## Clarification !

Yannick Franz IGOHO  
Libreville/Gabon

Le communiqué 0026 du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI) lu hier par le colonel Ulrich Manfoumbi Mamfoubi a le mérite de clarifier deux grandes interrogations circulant de façon insistante au sein de l'opinion publique. Le projet de chronogramme de la Transition, dorénavant rendu public, vient ainsi taire les allégations et autres supputations inhérentes à la bonne la volonté (ou pas) des "corps habillés" à mener dans des délais raisonnables les chantiers

exposés au peuple gabonais, au lendemain de son accession au pouvoir, le 30 août dernier. Et par conséquent, la remise du pouvoir aux civils au terme de la Transition.

S'agissant de la durée de la période politico-institutionnelle d'exception en cours en République gabonaise, le général de brigade Brice Clotaire Oligui Nguema et les siens, sauf avis contraire des participants au Dialogue national en gestation, vont déposer leur tablier en août 2025. Une précision valant son pesant d'or. D'autant que certains analystes craignent, à tort ou raison, que les membres du CTRI s'arc-



boutent au pouvoir.

Des réserves désormais dissipées avec la sortie du porte-parole du CTRI. Non sans balayer, subtilement, d'un revers de main ladite inquiétude. Fort heureuse-

ment d'ailleurs ! La durée d'une transition politique, comme tel est le cas au Gabon, ne doit pas s'éterniser. Un fait dont ont bien conscience les nouvelles autorités, du moins si l'on s'en tient au

dernier communiqué du CTRI. Autre inquiétude ayant été dissipée, celle relative à la composition de l'Assemblée constituante chargée de retoucher la "Loi fondamentale". Un rôle qui, dans quelques mois, va incomber au Parlement de la Transition appelée à se muer en Assemblée constituante. Toute chose qui sera sans incidence sur les caisses de l'État. Autant dire qu'elle ne grèvera pas davantage la trésorerie du pays, déjà en zone de turbulence.

Reste maintenant à savoir si ledit projet de chronogramme sera validé durant le Dialogue national.